



RÉGION ACADÉMIQUE  
OCCITANIE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Toulouse, le 21 septembre 2017

Les IA-IPR de technologie  
à  
Mesdames, Messieurs les professeurs de  
technologie

S/C de Mesdames, Messieurs les Chefs  
d'établissements

**Objet : Lettre de rentrée 2017 de l'Inspection Pédagogique Régionale de Sciences et Techniques Industrielles.**

Rectorat

IA-IPR

Dossier suivi par  
Sylvie Gaudeau

Téléphone  
05 36 25 72 14/15/16

Fax : 05 36 25 72 11

Mél.  
[ipr@ac-toulouse.fr](mailto:ipr@ac-toulouse.fr)

75 rue St Roch  
CS 87 703  
31077 Toulouse Cedex 4

Les priorités académiques :

Pour la rentrée 2017, le collège des IA-IPR de l'académie de Toulouse engage les équipes pédagogiques et éducatives à se mobiliser tout particulièrement sur les priorités suivantes :

-l'inscription de l'action des équipes dans **les valeurs de la République** pour construire une école bienveillante, attentive aux besoins de tous les élèves, plus juste et qui favorise la réussite de chacun ;

-la poursuite de **la mise en œuvre des programmes du collège en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture**. Les enseignants et les équipes disposent, à cette fin, de documents d'accompagnement publiés sur Eduscol;

-la poursuite de la **mise en œuvre des nouvelles modalités d'évaluation**, avec une attention toute particulière portée à la valorisation des réussites des élèves, la mise en avant des progrès réalisés et les moyens d'y parvenir. Un travail collégial des évaluateurs, la clarté de la communication avec les familles sont nécessaires à cet effet. Le développement d'une culture commune de l'évaluation est l'occasion pour les équipes de prendre la mesure de leur action dans le cadre de leur établissement. Enfin, des évaluations nationales des acquis des élèves en mathématiques et en français sont prévues en classe de sixième à partir du mois de novembre 2017.

-l'instauration du programme « **devoirs faits** ». Ce dispositif d'aide aux devoirs dans le cadre d'études dirigées s'adresse aux élèves volontaires de collège et débutera au plus tard en novembre. Les IA IPR engagent les équipes pédagogiques et éducatives à se mobiliser pour accompagner les élèves dans ce temps d'étude organisé dans l'établissement en dehors des heures de classe. Ils soulignent à cette occasion l'importance pour l'ensemble des professeurs de réfléchir tout particulièrement l'articulation du travail en classe et du travail hors la classe.

-la poursuite de la mise en œuvre de **modalités d'enseignement diversifiées** (démarche de projet, différenciation pédagogique, travail collaboratif) dans le cadre des enseignements disciplinaires, de l'accompagnement personnalisé, des enseignements pratiques interdisciplinaires au collège, des travaux personnels encadrés et des enseignements d'exploration au lycée.

L'aménagement de la réforme du collège prévoit des modifications en ce qui concerne l'organisation des EPI : ils sont désormais ouverts dès la sixième et les huit thématiques précédemment fixées disparaissent pour laisser plus de liberté aux équipes pédagogiques. En outre, pour plus de souplesse, les quatre heures hebdomadaires dévolues aux enseignements complémentaires peuvent être attribuées soit aux EPI, soit à l'Accompagnement Personnalisé, soit aux deux. Un seul impératif à respecter : à l'issue du cycle 4, tout élève doit avoir bénéficié de chacune



2/5

des formes d'enseignements complémentaires : EPI et Accompagnement Personnalisé.

-la contribution des disciplines à l'ensemble des **quatre parcours éducatifs** ([parcours avenir](#), [parcours citoyen](#), [parcours d'éducation artistique et culturelle](#), [parcours éducatif de santé](#)). Ces parcours, ainsi que le [parcours d'excellence](#) concernant les élèves des établissements classés en éducation prioritaire, sont portés par l'ensemble des équipes éducatives de l'établissement, en lien avec des partenaires extérieurs. Ils permettent la mise en cohérence entre les projets menés dans et hors la classe et favorisent "la continuité de l'école à l'enseignement supérieur" (projet académique 2014-2017, axe 2).

-la prise en compte des **ressources numériques** mises à disposition notamment via le [portail Eduscol](#) et les usages pédagogiques du [numérique](#). Les enseignants des collèges numériques et des lycées I@bellisés sont tout particulièrement concernés par ce sujet.

La rentrée 2017 marque également l'ouverture des **sites disciplinaires académiques rénovés** et du [site pédagogique transversal](#). Les professeurs trouveront sur ce dernier des ressources issues des sites disciplinaires et concernant des dispositifs interdisciplinaires ou des enseignements transversaux mais également des ressources spécifiquement élaborées.

Enfin, les missions d'évaluation et d'accompagnement des corps d'inspection se dérouleront désormais dans le cadre du protocole **Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations**.

### En Technologie :

Cette année scolaire sera marquée par la poursuite de la mise en œuvre de la réforme du collège et des nouveaux programmes de Technologie publiés au BOEN spécial n°11 du 26 novembre 2015.

Pour rappel, les programmes des nouveaux cycles reposent sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Le socle commun doit être la référence pour le travail des enseignants dans la construction de leurs enseignements. BOEN n°17 du 23 avril 2015.

Le lien entre l'école et le collège est renforcé au cycle 3. Une réelle synergie pédagogique est à mettre en place dans chaque établissement avec tous les acteurs du cycle 3. L'enseignement de Sciences et Technologie en 6ème nécessite un travail collaboratif au sein du collège avec les professeurs de SVT et de physique-chimie.

Les journées de formation disciplinaire proposées dans le cadre du plan de formation académique ont permis de vous accompagner cette année scolaire et de renforcer les nouveautés du programme de Technologie comme le Design, la réalité augmentée, les objets connectés, l'informatique et la programmation.

Le guide pédagogique et didactique d'accompagnement du nouveau programme de Technologie, le guide d'équipement pour les laboratoires de Technologie au collège, l'outil de réalisation des progressions pédagogiques sont toujours en vigueur pour cette année scolaire et sont disponibles sur [eduscol.education.fr/ressources-2016](http://eduscol.education.fr/ressources-2016) ainsi que sur le site académique disciplinaire de Technologie.

Notre discipline Technologie reste fortement axée sur des pratiques pédagogiques diversifiées et novatrices comme la démarche de projet, la démarche d'investigation, la démarche de résolution de problèmes, le travail en équipe, la pluridisciplinarité dans des projets ou concours divers et variés que vous proposez chaque année dans le cadre de vos enseignements. Dans le cadre de l'AP, des EPI, du parcours Avenir, du parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC), du parcours éducatif de santé, du



3/5

parcours citoyen, vous saurez valoriser la Technologie auprès des collègues des autres disciplines. Nous vous demandons de poursuivre votre implication dans les EPI le plus possible afin que la Technologie soit représentée et reconnue à sa juste valeur.

La Technologie est impliquée dans le DNB dans la mesure où elle intervient dans la validation des compétences de fin de cycle, mais également dans l'épreuve écrite de Mathématiques, Physique-Chimie, SVT, Technologie. Les élèves peuvent aussi présenter, à l'oral, les travaux effectués lors d'un EPI, ainsi la Technologie pourra aussi être sollicitée et représentée dans cette épreuve.

Pour la session de juin 2017, la Technologie n'était pas présente dans l'épreuve écrite Sciences et Technologie du DNB.

Nous insistons sur le fait que pour proposer un enseignement de Technologie en adéquation avec les nouveaux programmes et pour préparer les élèves aux épreuves du DNB, il est impératif d'élaborer pour tous les collèges par cycle une progression pédagogique en utilisant si possible l'outil national qui a été présenté lors des journées de formation. Il sera donc pertinent que vous prévoyiez des évaluations qui permettent de vérifier que les compétences et les connaissances déclinées dans le programme sont acquises et qu'elles pourront être restituées dans le contexte du DNB. A ce propos, de nombreux « DNB blancs » ont été réfléchis et proposés aux élèves durant l'année scolaire dernière par de nombreuses équipes pédagogiques et ont été partagés sur la liste de diffusion des professeurs de technologie dont vous avez été destinataires et sur lesquels vous pouvez vous appuyer.

### **Les finalités et enjeux de la Technologie :**

L'enseignement de la Technologie est une composante des enseignements scientifiques au collège et contribue à construire une première représentation du monde dans lequel vivent les élèves et à offrir des ouvertures pour les diverses poursuites d'études.

La Technologie construit des compétences pour l'élève lui permettant d'appréhender les systèmes techniques dans un contexte sociétal.

La conduite de classe doit favoriser l'apprentissage en équipe et les prises d'initiative.

Les activités d'investigation, de résolution de problèmes ou de projet conduisent les élèves à effectuer des recherches documentaires, des manipulations sur des systèmes réels, des expérimentations et des mesures, des simulations, des réalisations matérielles collectives.

Toutes ces activités mettent en œuvre des outils informatiques connectés.

L'usage des outils numériques est généralisé dans l'enseignement de la Technologie.

Nous poursuivons donc notre demande d'organisation du laboratoire de Technologie en îlots afin de permettre le travail en équipe des élèves, associant l'objet technique à l'équipement informatique.

Le prototypage rapide par l'intermédiaire de l'utilisation d'imprimantes 3D doit se développer dans nos laboratoires de Technologie.

Il est indispensable que les équipes pédagogiques mettent en place des dispositions de laboratoire de Technologie adéquates. Les corps d'inspection seront vigilants afin que tous les laboratoires de Technologie évoluent en ce sens, dans la continuité de la rénovation engagée lors des anciens programmes. Il reste encore des laboratoires non conformes avec des tables disposées pour une pédagogie frontale face au tableau.



4/5

Aussi, nous apprécierons particulièrement les laboratoires de Technologie qui sauront mettre en évidence la créativité, l'innovation et les métiers des domaines scientifiques et techniques par la présence de posters (Viaduc de Millau, TGV, Aéronautique, Voiture Hybride, Habitats à énergie Positive, etc.), par la mise en valeur d'objets techniques, de systèmes et sous-systèmes innovants.

### **La participation à des projets et compétitions :**

Chaque année notre académie connaît des succès remarquables par sa participation aux différents challenges et concours : « Bâtissiel Plus », « C Génial », « je filme le métier qui me plaît », « concours robotique », etc.

Les succès et l'enthousiasme suscités auprès des élèves démontrent le bien-fondé de ces activités, nous saluons l'investissement des collègues de Technologie qui se sont engagés dans ces démarches.

Ces participations sont une manière de traiter les programmes, notamment en termes de réalisation collective d'un projet. La participation à des concours peut pleinement s'inscrire dans le cadre des EPI de la réforme.

De nombreux projets, très intéressants, valorisant notre discipline Technologie, ont été mis à votre disposition sur le site académique, ils sont en ligne et accessibles à tous.

La seconde édition du concours Robotique académique a eu lieu en juin 2017 et a été un vrai succès tant pour les élèves que pour les professeurs participants. Nous invitons les équipes pédagogiques à participer à ce concours « robotique ». Vous pouvez vous renseigner et vous inscrire auprès de Pascal PUJADES et Nicolas TOURREAU, les organisateurs, pour la troisième édition qui aura lieu en mai-juin 2018. Vous pouvez revoir tous les excellents moments de cette journée sur notre site académique.

### **L'accompagnement académique année scolaire 2017-2018 :**

La structure de pilotage académique de la Technologie en collège comprend :

- Quatre IA-IPR SII : Mme Sylvie GAUDEAU, M. Bernard ROYANNAIS, M. Carol DARRAULT, Mme Géraldine LAVABRE.
- Un aide-IPR pour compenser la fonction de doyen des IPR de M. DARRAULT : Baptiste DUMAS.
- 10 Formateurs académiques avec pour coordonnateur : Jean Louis Le DEAUT formateur de formateurs.
- 1 responsable du site académique : Pascal PUJADES.
- 1 référent IATICE pour la Technologie : Nicolas TOURREAU

Le travail développé durant cette année scolaire entre les inspecteurs, les formateurs/référents académiques et les professeurs de Technologie sera axé sur la poursuite de la mise en œuvre de la réforme du collège et des nouveaux programmes de Technologie.

Les formations pédagogiques et disciplinaires proposées dans le cadre du Plan Académique de Formation vous permettront de pouvoir continuer à appréhender les nouveaux programmes, nous vous invitons donc à vous y inscrire pour poursuivre votre formation.

### **Informations diverses :**

Le site académique a également vocation à accompagner la mise en place des nouveaux programmes.



5/5

Nous vous invitons à le consulter régulièrement et à l'exploiter en équipe pédagogique pour réaliser vos progressions pédagogiques, de même nous vous sollicitons pour contribuer à alimenter et à faire vivre notre site académique avec vos propres productions, vos séquences, séances, progressions...

Le site de Technologie va évoluer à la demande de Mme La Rectrice de l'académie de Toulouse. Vous serez informés ultérieurement des évolutions opérées.

Le site académique encore en vigueur est accessible à l'adresse suivante :

<http://pedagogie.ac-toulouse.fr/technologie/technologie.php>

**Vous disposez aussi du site national pour la Technologie qui est consultable à l'adresse suivante :** <http://ww2.ac-poitiers.fr/rnrtechno/>

Tous les membres associés à l'animation de l'académie (Inspecteurs, formateurs, animateurs de formation...) vont apporter dynamisme et créativité pour vous aider et vous accompagner tout au long de cette année scolaire et plus particulièrement concernant la poursuite de la mise en œuvre de la réforme du collège et des nouveaux programmes de Technologie.

Nous avons conscience de tout le travail réalisé durant l'année scolaire 2016-2017 et des efforts consentis par chacun durant l'année écoulée.

Nous devons continuer à nous mobiliser dans la confiance. Nous savons pouvoir compter sur vous pour poursuivre cette mise en œuvre de la réforme qui permettra de tendre vers un enseignement plus adapté aux besoins actuels de nos élèves, et qui valorisera la discipline Technologie que nous représentons.

Nous souhaitons la bienvenue aux professeurs nouvellement affectés dans l'académie et souhaitons à toutes et à tous, une excellente année scolaire 2017-2018 enrichissante et épanouissante.

#### **Les IA - IPR**

Carol DARRAULT

Sylvie GAUDEAU

Géraldine LAVABRE

Bernard ROYANNAIS